



Life+ SEINECITYPARK

Rapport de vulgarisation



LIFE+ SeineCityPark - développement d'une infrastructure verte au sein de la Boucle de Chanteloup

Août 2012 - juillet 2017

Bénéficiaire coordonnateur : Département des Yvelines

Introduction

La Boucle de Chanteloup s'inscrit dans une dynamique de mise en mouvement et d'innovation. Le territoire est avant tout résidentiel. Il est aussi doté de grandes qualités paysagères et d'une surface importante d'espaces urbanisables. L'objectif premier du projet de territoire de la CA2RS, désormais CU GPs&O, est de développer l'emploi et l'attractivité du territoire pour les entreprises. Il s'agit donc d'organiser le développement au sein de la communauté d'agglomération en réalisant des quartiers offrant logements, travail et loisirs aux habitants actuels et futurs, au sein d'un environnement urbain alliant qualité paysagère et écologique. Ce mode de développement permet de diminuer les trajets domicile travail et d'augmenter l'offre d'activités de proximité : services, commerces, loisirs. Ainsi, il contribue à améliorer la qualité de vie.

Il s'agit :

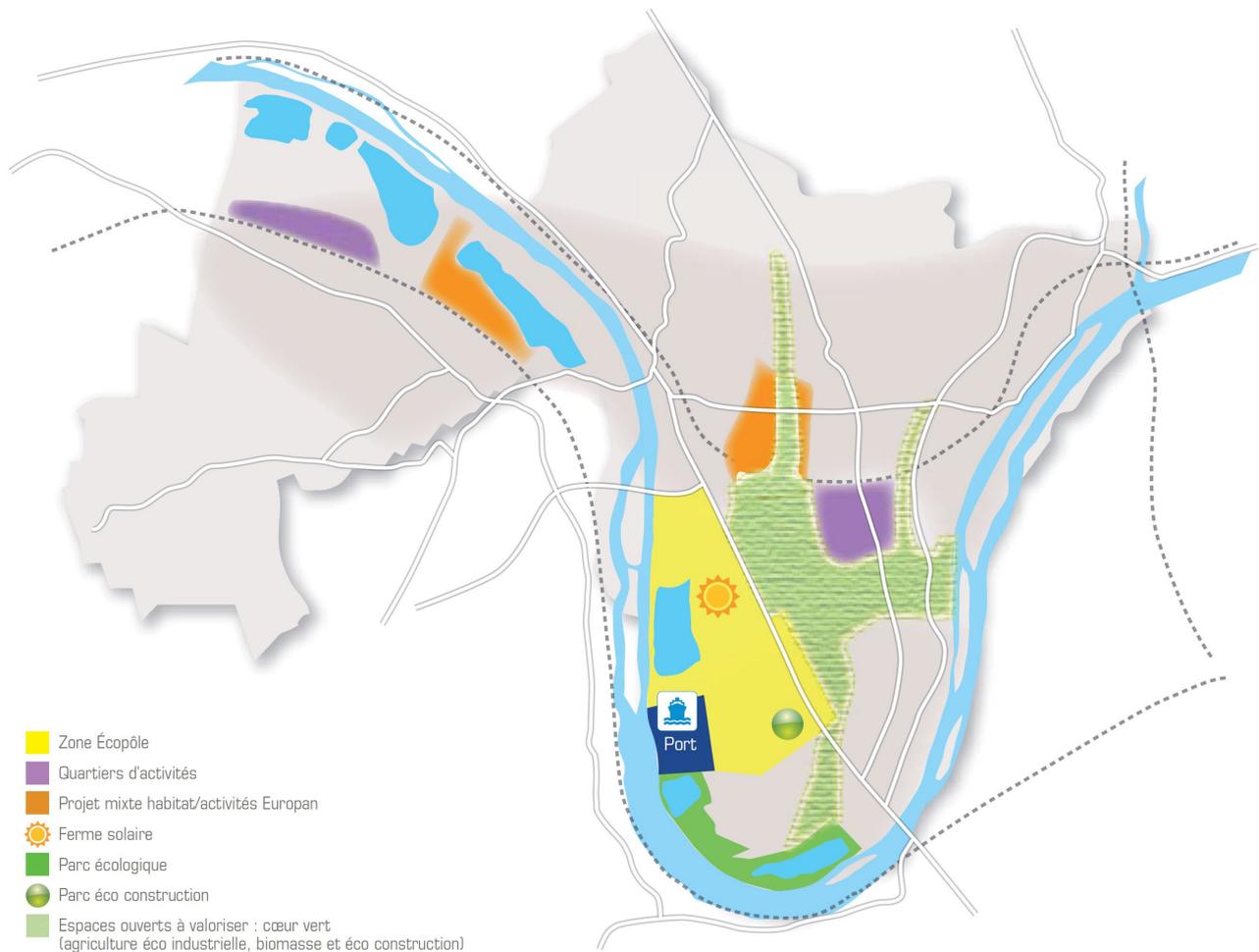
- D'organiser le développement urbain pour lui donner une cohérence : construire des quartiers avec des fonctions mixtes, de l'habitat et des activités innovantes liées aux éco activités ;
- D'affirmer une identité économique et de développer de nouvelles filières industrielles pour équilibrer emploi et habitat ;
- De désenclaver le territoire en créant de nouvelles routes, un nouveau pont et un réseau de transport en commun adapté ;
- De valoriser le paysage :
 - les espaces ouverts, notamment en développant une agriculture à vocation éco industrielle (biomasse et éco matériaux),
 - la Seine, en rendant ses rives aux habitants comme espace de loisirs et de tourisme.

Ces objectifs se déclinent en cinq grands projets :

- Un cœur d'agglomération à Carrières-sous-Poissy ;
- Une couronne urbaine au nord du territoire ;
- Un Écopôle, quartier d'activités dédiées aux éco activités ;
- Un cœur vert pour l'agriculture éco industrielle ;
- Un parc fluvial pour reconquérir les rives de Seine et offrir des activités de sports, de loisirs et de tourisme aux habitants.



Organiser le développement urbain pour lui donner une cohérence



Reconquérir les espaces délaissés et les friches agricoles, développer le tourisme et les loisirs

Le territoire de la boucle de Chanteloup est caractérisé par la présence de vastes espaces entre les îlots urbanisés à l'intérieur de la boucle de la Seine : les côteaux de l'Hautil qui favorisent des vues sur la Seine et le paysage de l'Ile-de-France, et surtout une plaine de près de 650 ha qui s'étend de part et d'autre de la RD190 qui traverse le territoire du nord-ouest au sud-est.

Cette plaine est une immense friche polluée : épandage, décharge d'ordures ménagères dégageant du méthane, station d'épuration, remblais des carriers...

Il est donc impossible d'y construire ou d'y cultiver des produits comestibles. Ce lieu repoussoir est souvent investi par les gens du voyage et est laissé à l'abandon. C'est pourtant une réserve foncière importante, comme il en existe peu en Ile-de-France, qui constitue un patrimoine naturel inestimable mais inexploité : un paysage de méandres alliant espaces agricoles et fluvial, plaine et Seine.

Le projet en quelques mots

- Un cœur vert au centre de la boucle avec un espace d'agriculture éco industrielle (éco-matériaux, énergie...);
- Un parc écologique et de loisirs en bord de Seine accessible librement pour les habitants du territoire;
- Un fil bleu en aménageant les rives de la Seine en espaces naturels de promenade et de loisirs.



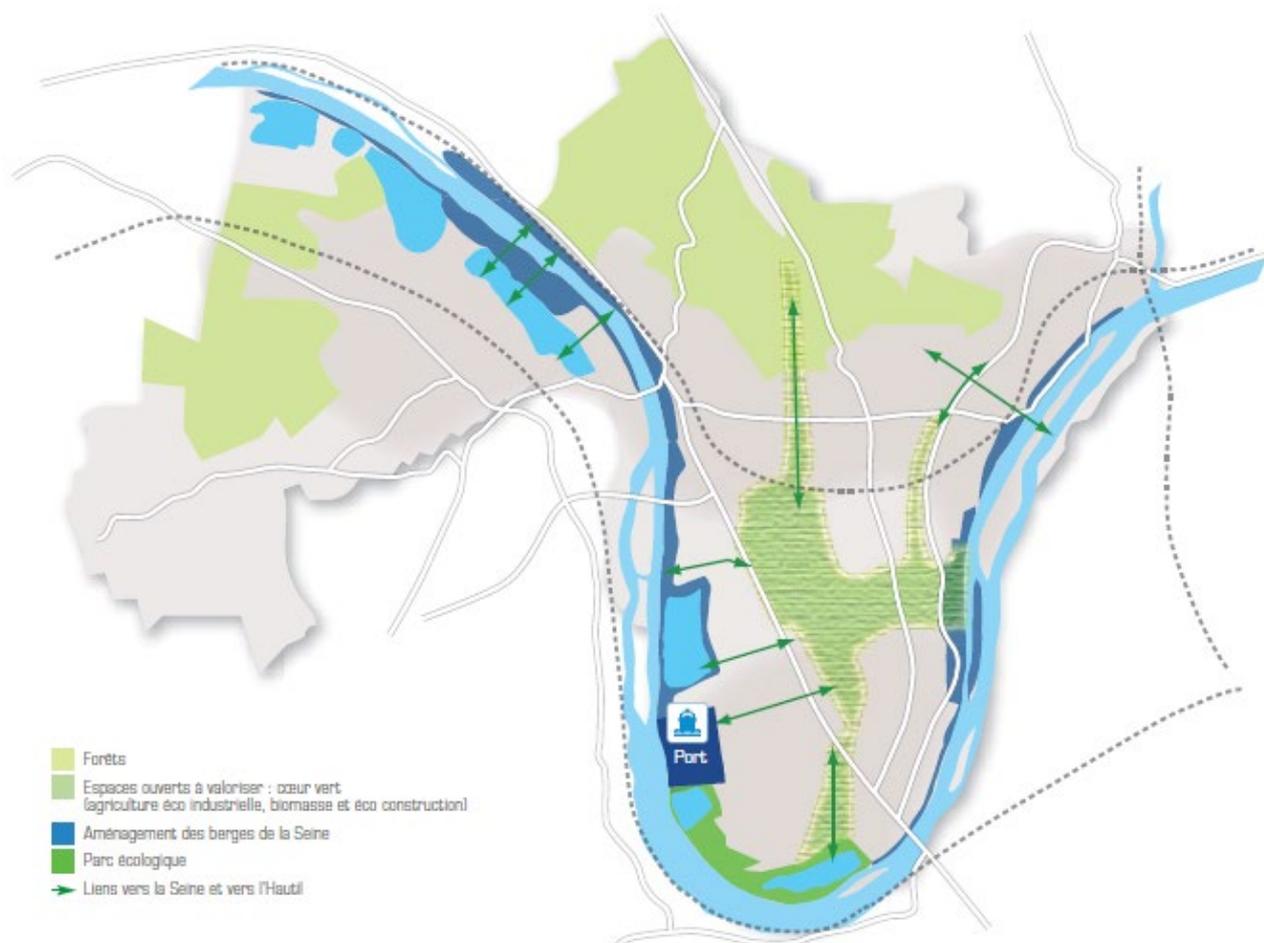
Transformer cette situation d'abandon en atout pour le territoire et sa population est un des points fondamentaux du projet : un cœur vert relié à un fil bleu !

Les terrains inutilisables pour la construction ou l'agriculture alimentaire peuvent être valorisés du point de vue économique et touristique. Le formidable potentiel de la Seine est mis en valeur.

Au sud, un parc écologique et de loisirs permet de faire le lien entre les habitations et la Seine. Il offre aux habitants des espaces de découverte, de promenade et de jeux.

Ainsi les espaces ouverts et non urbanisés sont protégés tout en étant à nouveau utiles à l'économie locale.

Un cœur vert relié à un fil bleu !





Un développement organisé autour de plusieurs projets

Contexte et objectifs du projet LIFE+ SeineCityPark

La Boucle dite de Chanteloup est un territoire de 1 700 hectares qui s'inscrit dans le paysage de la Seine Aval. Cet espace est marqué par son histoire. D'abord lieu de culture maraîchère, d'épandages et d'extractions alluvionnaires, il s'urbanise dans les années 1950 et connaît un essor démographique important. En 1980-1990, les carrières d'extractions alluvionnaires sont remblayées, ce qui achève la transformation paysagère de ce territoire.

Les objectifs du projet sont de :

- Offrir des espaces de vie et de déplacements alliant convivialité, préservation de la biodiversité et du paysage
- Mettre en place une trame écologique, paysagère et humaine entre les différents espaces aménagés
- Lier la nature et la ville
- Réhabiliter des espaces à l'abandon
- Sensibiliser les populations aux problématiques environnementales
- Dynamiser et valoriser les espaces ouverts

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Création d'un ensemble paysager et écologique
- Développement d'axes de circulations douces (piétons et cyclistes)
- Création d'un poumon vert : le Parc du Peuple de l'herbe
- Mise en œuvre d'une zone de transition entre le Parc du Peuple de l'herbe et la Seine : la berge de Seine
- Aménagement d'une zone de transition entre la ville et le Parc du Peuple de l'herbe : la bande active
- Mise en place d'actions éco-citoyennes d'éducation à l'environnement

Les réalisations du projet LIFE+ SeineCityPark

Le Parc du Peuple de l'herbe

A Carrières-sous-Poissy, au cœur d'une des boucles de la Seine, le Parc du Peuple de l'herbe est le plus grand espace naturel des Yvelines. Dédié à la préservation de la biodiversité et des insectes en particulier, le Parc du Peuple de l'herbe est un lieu de découvertes, de promenades et de loisirs entre Seine et nature. La variété des paysages, de la faune et de la flore invite à l'évasion, avec des parcours pédagogiques et des points de vue inattendus à deux pas de la ville.

Découvrir :

À pieds ou en vélo, découvrez la richesse de la biodiversité locale et des paysages. Le Parc est un espace naturel protégé, dédié à la faune et à la flore. La découverte du site se poursuit grâce à l'Observatoire qui s'élève à 13 m du sol. Prenez de la hauteur !

Se promener :

Depuis les abords du Parc jusqu'à la Seine, pistes cyclables, chemins et pontons invitent à la balade. Profitez des différents points de vue, à proximité des étangs (roselière, maisons-barges) ou des berges de Seine (grève, chemin de halage).

Se divertir :

Plusieurs espaces de jeux (pétanque, basket, etc.) et un parcours sportif ont été aménagés. Faites une pause détente et bien-être ! Une aire de pique-nique est également à votre disposition.

Le projet comprend deux volets : des aménagements paysagers destinés à valoriser le patrimoine naturel du site et la construction d'équipements de loisirs et de découvertes tels que la Maison des insectes et l'Observatoire. A travers ce projet innovant, l'enjeu est également de changer l'image du territoire et de développer son attractivité.



Avant le Parc....

Ancienne carrière exploitée par GSM (extraction de granulats et exploitation agricole, puis remblayage), le site du Parc du Peuple de l'herbe est progressivement devenu un espace en friche, avec la présence de 2 étangs « artificiels » : l'étang de La Galiotte et l'étang de la Vieille Ferme. Le site est classé en Zone verte (non urbanisable et inondable) du plan de prévention du risque inondation (PPRI). C'est aussi une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II (grands espaces naturels).

En octobre 2010, le Département des Yvelines s'engage pour la création d'un parc départemental paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy, et l'institution d'une zone de préemption de 113 hectares au titre des Espaces Naturels Sensibles. L'étude d'avant-projet est validée en 2012.

Des travaux pour valoriser la biodiversité...

Entre 2013 et 2015, le chantier entre dans sa phase concrète avec les différents travaux paysagers et écologiques : création de nouveaux reliefs dans la prairie centrale, réalisation des pontons sur l'étang de La Galiotte et sur la grève, aménagement des aires de jeux et de la piste cyclable le long de la rue de la Reine Blanche, du chemin de Beauregard et de la rue Marcel Touboul. La construction de la Maison des insectes et de l'Observatoire est lancée au début de l'année 2014. L'aménagement et la restauration des berges de l'étang de la Vieille Ferme et la finalisation des espaces de loisirs rue Marcel Touboul (partie Nord-Ouest) sont menés en 2015 et 2016.



Le projet a permis d'améliorer la valeur écologique du site, de restaurer et de valoriser les habitats, la faune, la flore et les espaces naturels comme les berges de la Seine. Bien que peu pollués (diagnostic du milieu souterrain), les sols ont été traités grâce à des techniques de phytoremédiation (traitement des pollutions par les plantes). En parallèle, la topographie du site a été modifiée afin d'améliorer les transitions entre les milieux terrestres et aquatiques (zones plus « marécageuses ») et de mieux répartir les usages : aménagements des berges en pentes douces (grève alluviale), mares, points de vue, chemins... L'objectif a été de favoriser la diversité des espèces. Et pour appuyer cette dynamique, de nouvelles espèces de plantes ont été implantées.

Architectures et nature...



En parallèle des aménagements paysagers réalisés par le Conseil départemental des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a assuré la maîtrise d'ouvrage de deux équipements destinés au grand public : la Maison des insectes et l'Observatoire.

Confiée à l'agence d'architectes AWP reconnue internationalement, la conception de ces équipements a été inspirée par les relations entre l'Homme et la nature, entre l'urbain et le fleuve. Le milieu fluvial et maritime est ainsi évoqué à travers la Maison des Insectes et l'Observatoire, conçu comme un clin d'œil au phare qui guide les navigateurs...

À l'image des maisons-barges, symboles de l'Étang de La Galiotte, la Maison des insectes semble quant à elle flotter au-dessus de la prairie. Accolées ou empilées, les « petites maisons » qui composent les deux bâtiments sont également la traduction d'un parti-pris architectural : réinterpréter les formes caractéristiques des maisons traditionnelles, une forme d'habitat très présente dans la région.



Le cœur Vert

Malgré la proximité de Paris et de grands pôles urbains, l'agriculture a fortement marqué l'histoire des Yvelines, et en particulier celles des communes aux alentours telles que Carrières-sous-Poissy ou Chanteloup-les-Vignes.

Le projet Cœur vert se déroule en 3 phases sur une surface totale de 300 ha. Né de la volonté de reconquérir les espaces délaissés de la Plaine à Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine, le Cœur vert vise à la valorisation paysagère du site et à la création de nouvelles filières économiques.

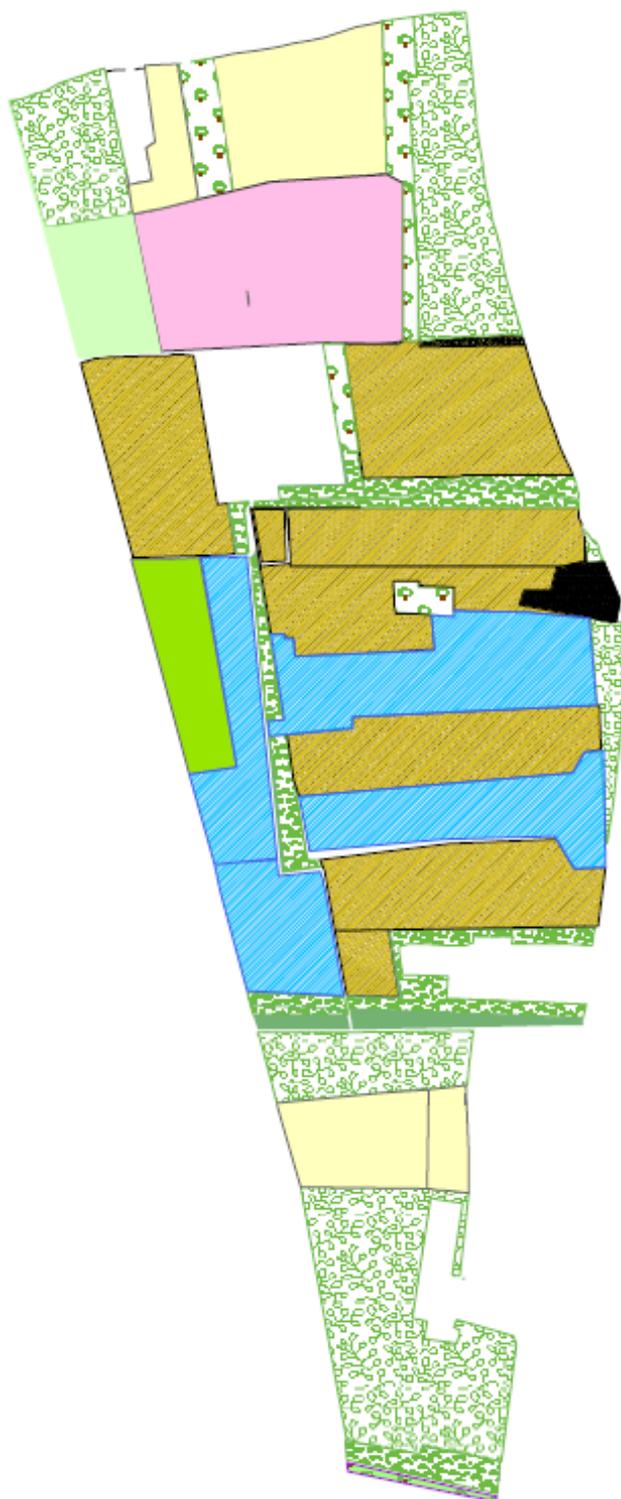
Après les opérations de forage, de défrichage et de préparation des terres agricoles menés depuis 2013, les travaux de la phase 1 du Cœur vert se sont poursuivis entre la RD22 et la RD55 sur 57 hectares. Les derniers aménagements comprenaient divers volets, dont la réhabilitation des chemins agricoles et piétons (2 km), avec la mise en place de barrières et de bornes en bois. Afin d'assurer une continuité écologique entre les espaces agricoles et les bois de l'Hautil au Nord, 2 hectares de haies ont été plantées le long des chemins. En parallèle, une noue périphérique de protections - sorte de fossé végétalisé permettant une gestion écologique de l'eau - a été réalisée. D'ores et déjà, la vitalité des premières « pousses » démontre la qualité du travail de préparation des sols entamé dès 2013.

Mise en culture...

Les travaux d'irrigation ont quant à eux été menés sur une surface de 24 hectares. Outre la création des réseaux d'acheminement de l'eau et d'arrosage, ils ont permis la réalisation d'équipements associés tels que la station de pompage, les bassins « tampon » et le raccordement au forage. Les surfaces ainsi irriguées sont cultivées avec du maïs. Les autres surfaces présentent une mosaïque de cultures (prairie fleurie, panic érigé, taillie courte rotation) favorable à la biodiversité. La culture du miscanthus est quant à elle assurée depuis 2015 sur une surface de 14 hectares. Ainsi se poursuit le volet « industriel et économique » du Cœur vert...



Coeur vert Phase 1



Légende

Zonage Phase 1 Coeur vert Pmasse

-  Arbre à planter
-  Bande enhérbée
-  Bassin
-  Boisement ou verger
-  Boisement ou verger réhabilité
-  Chemins
-  Culture conventionnelle non irriguée
-  Cultures prép et miscanthus conditionnelle
-  Cultures préparatoires et miscanthus
-  Espace enhérbé
-  Haies hautes
-  Haies moyennes
-  Mais et miscanthus non irrigué
-  Mais irrigué
-  Mais non irriguée
-  Parcelle PROLIPHYT
-  Parcelles hors-emprise
-  Prairies fleuries
-  switchgrass
-  zone bitumée

DONNÉES DU PROJET

Localisation : France - Département des Yvelines

Code : LIFE11 ENV/FR/746

Date début de projet : 01/08/2012

Date fin de projet : 31/07/2017

Durée : 5 ans

Budget total : 3 473 266 €

Site internet : <http://www.seinecitypark.fr/programme-life/>

BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Coordinateur : Département des Yvelines

Partenaires : Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Port autonome de Paris, Ecorem.



Yvelines
Le Département



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



PORTS de PARIS
L'AUTRE VOIE EN ÎLE-DE-FRANCE



Ecorem
Partners in environmental solutions